

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant et différent depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2137

Edition du  
10 octobre 2016

DANS CE NUMÉRO

---

**La LPP vache à lait** (Jean-Daniel Delley)

Les dessous de la rivalité entre premier et deuxième des trois piliers de la prévoyance vieillesse

**La mobilité ne se limite pas à se déplacer dans l'espace** (Michel Rey)

Un tour d'horizon de quelques réflexions sur la problématique des transports

**Régiments suisses et Blackwater, même combat?** (Jacques Guyaz)

Bons et mauvais mercenaires

**Changer la vie** (Catherine Dubuis)

Annik Mahaim, *Radieuse matinée*, Vevey, Editions de l'Aire, 2016

# La LPP vache à lait

Les dessous de la rivalité entre premier et deuxième des trois piliers de la prévoyance vieillesse

Jean-Daniel Delley - 05 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30064>

La réforme de la prévoyance vieillesse ne doit pas conduire à une baisse des rentes. Le Conseil fédéral tout comme les deux Chambres du Parlement l'ont dit et répété.

Mais les avis divergent sur la manière de compenser la perte qui résultera de la réduction du taux de conversion. Le Conseil des Etats préconise d'augmenter de 70 francs la rente mensuelle AVS et de plafonner la rente de couple à 155% - aujourd'hui 150% - de la rente simple. Pour le Conseil national, par contre, il n'est pas question de développer le premier pilier. La compensation doit se faire au sein du deuxième pilier et sera financée par une hausse des cotisations.

Pour le rentier actuel ou futur, ces divergences peuvent paraître futiles. Le combien importe plus que le comment - par le biais de l'AVS ou dans le cadre du deuxième pilier. Le choix n'est pourtant pas anodin. Deux modèles d'assurance s'affrontent. L'AVS redistribue directement aux rentiers les cotisations versées par les actifs. La prévoyance professionnelle, elle, accumule les primes payées par les actifs et les place sur les marchés financier et immobilier. Ce pécule - primes et intérêts - fournira une rente à l'assuré tout au long de sa retraite.

## L'AVS, parente pauvre de la prévoyance

[Les premières caisses de pensions](#) apparaissent dans la deuxième moitié du 19e siècle, d'abord dans le secteur public. Lorsque, durant la première guerre mondiale, la Confédération accorde des exonérations fiscales sur les versements des entreprises à leurs institutions de prévoyance, on assiste alors à la création de centaines de caisses de pensions.

Par contre le principe de l'AVS, accepté en votation populaire en 1925, devra attendre 1947 pour trouver une concrétisation législative. Les gestionnaires de la prévoyance professionnelle et leurs relais politiques vont tout faire pour limiter la portée de cette nouvelle assurance qui pourrait leur faire concurrence. Initialement le montant des rentes reste très modeste: de 40 à 125 francs mensuels alors que le revenu moyen dans l'industrie est de 745 francs. Les rentiers devront attendre la septième révision de 1969 et l'augmentation du taux de cotisation pour obtenir un relèvement substantiel de leurs rentes.

Deux motifs expliquent cette volonté constante de freiner le développement de l'AVS. Le premier relève des intérêts financiers liés à la gestion du

deuxième pilier. Le second exprime une préférence idéologique.

## Le deuxième pilier, un fromage convoité

Les quelque 1'800 caisses de pensions et leurs plus de 800 milliards de fortune constituent un [terrain de chasse](#) privilégié de l'industrie financière. Trop petites pour gérer elles-mêmes leurs avoirs, la plupart des institutions de prévoyance ont délégué cette tâche à une armée de gestionnaires, banquiers et autres conseillers qui prélèvent plus de 3,3 milliards de francs en taxes, courtages, frais de dépôt, impôt anticipé et autres coûts de transaction.

A quoi s'ajoute le prélèvement opéré par les compagnies d'assurance gérant les capitaux des fondations collectives auxquelles sont affiliées les PME: 600 millions par an encaissés au titre de bénéficiaires, puisque la loi autorise les assurances à se réserver jusqu'à 10% des excédents financiers. Le Parlement vient de rejeter la proposition du Conseil fédéral d'abaisser cette quote-part à 8%.

Le choix du Conseil national de compenser la réduction du taux de conversion par une hausse des rentes de la prévoyance professionnelle (par augmentation des primes et

abaissement de l'âge d'entrée dans l'assurance) va contribuer à gonfler la fortune à gérer et donc les profits qu'en retire l'industrie financière.

La non-entrée en matière sur l'augmentation même modeste des rentes AVS relève

également d'un choix idéologique. L'AVS est une institution profondément redistributrice. Alors que les cotisations sont prélevées en pourcentage du salaire, sans aucun plafonnement, la rente maximale n'atteint que le double de la rente la plus

basse. Comme aimait à le rappeler [Hans-Peter Tschudi](#), «*les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches*».

Privilégier le deuxième pilier, c'est faire le choix du chacun pour soi contre la solidarité.

## La mobilité ne se limite pas à se déplacer dans l'espace

Un tour d'horizon de quelques réflexions sur la problématique des transports

Michel Rey - 10 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30080>

Depuis des décennies, les Suisses ne cessent d'accumuler des kilomètres pour aller travailler, pour se divertir, pour faire leurs achats et passer leurs vacances. Entre 2000 et 2014, la distance totale parcourue par la population de la Suisse, sur la route et par chemin de fer, a augmenté de 25%.

On peut multiplier les [indicateurs](#), ils confirment tous cette augmentation. Toutes les prévisions confirment aussi que cette tendance va se poursuivre. D'ici 2050, le canton de [Vaud](#) s'attend à une explosion du trafic lié aux pendulaires et aux loisirs. Et la [Confédération](#) vient d'annoncer une importante croissance du trafic d'ici à 2040.

Les responsables politiques et techniques se déclarent convaincus qu'il sera possible de répondre à cette demande accrue de mobilité. Ils escomptent tous un transfert

modal du trafic individuel automobile vers les transports publics ou du moins une meilleure complémentarité entre les deux modes de transport. C'est l'ambition du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ainsi que du Fonds pour les routes nationales et le trafic (Forta). Des réflexions sont menées pour mieux utiliser les infrastructures de transport existantes ([DP 2091](#)).

Les Suisses sont-ils condamnés à la mobilité? Selon [Jürg Dietiker](#), les besoins de mobilité sont inextinguibles, sans limites. La croissance du trafic va se poursuivre aussi longtemps que l'on continuera à réaliser de nouvelles infrastructures. Investir dans ce domaine ne peut que générer de nouveaux déplacements. Les goulets d'étranglement sont donc probables et les effets négatifs inévitables (pollution, accidents, mitage du

territoire). Pour cet expert, la question des transports doit se traiter avec une conscience des limites et par des sanctions, car la mobilité est un bien rare et précieux. Il est partisan d'une meilleure vérité des coûts avec une tarification des transports basée sur la demande. Il plaide en faveur d'un contingentement des trajets, avec des sanctions en cas de dépassement sous la forme de compensations en faveur des transports publics.

Dans notre société, il n'y a, semble-t-il, aucune limite à la mobilité ([DP 2000](#)). Et l'Etat est sommé de mettre en place les infrastructures ferroviaires et routières pour répondre à cette demande. On parle même d'un droit à la mobilité, comme d'un droit au logement. A cet égard il est utile de se référer aux travaux de Vincent Kaufmann ([Les paradoxes de la mobilité](#), notamment). Pour cet auteur, la mobilité ne se réduit pas à la seule question du

franchissement de l'espace. Ce droit ne se limite pas à se déplacer dans l'espace quand on veut, où l'on veut et comme on le souhaite. Il n'est pas synonyme de droit aux transports, il s'agit bien plus d'un droit à se réaliser, dans le sens de la capacité à développer des projets de vie familiale, professionnelle et sociale et cela dans des contextes spatiaux très diversifiés. Dans ce sens, il s'agit moins d'un droit que d'égalité des chances. La mobilité est un facteur de discrimination sociale.

Pour comprendre cet accès à la mobilité, Vincent Kaufmann développe le concept de «*motilité*» qu'il définit comme la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets. Il observe que la société actuelle exige de nous certaines aptitudes à la mobilité très précises.

Etre flexible, savoir se retourner, être ouvert aux opportunités apparaissent comme autant de conditions pour réussir sa vie dans le domaine professionnel, familial et social. La capacité de se montrer mobile devient un enjeu social décisif. Les aptitudes à la mobilité, au sens le plus large du terme,

constituent donc une dimension de la stratification sociale, au même titre que la formation et le revenu.

Selon Kaufmann, être mobile ne signifie pas nécessairement bouger beaucoup, mais être capable de changer. Pour ne prendre qu'un seul exemple, il y a sur ce plan des inégalités évidentes entre la motilité d'un couple avec formation et double salaire et celle d'une mère célibataire sans formation. Dès lors, il ne suffit pas de penser la politique des transports en termes de kilomètres de rail et de routes à financer. Il faut encore tenir compte de la dimension sociale de la mobilité, dimension qui demeure totalement absente des politiques publiques de la mobilité et des transports.

Sommes-nous condamnés à être mobiles? Un ouvrage récent [Accès et mobilités, les nouvelles inégalités](#), de Jean-Pierre Orfeuill et Fabrice Ripoll, fournit des réflexions très utiles à ce sujet. Le second auteur récuse l'affirmation selon laquelle «*la mobilité est devenue une nécessité*» et que «*en aidant à la mobilité, la société ne rend pas seulement service aux individus, mais elle se rend service à elle-même*» (p. 98). Pour cet auteur, le terme de mobilité recouvre une multiplicité de phénomènes

sociaux. Si certaines formes de mobilité sont valorisées et peuvent s'avérer libératrices, d'autres se révèlent contraintes, aliénantes, voire forcées. Selon lui, la mobilité n'est pas un fait comptable mais un enjeu de luttes sociales. Ce n'est pas un capital en soi ou un droit auquel il faudrait garantir l'accès, mais bien davantage une expression des positions de classes. Il plaide en faveur d'un droit à la maîtrise de ses déplacements qui contient à la fois un droit à la mobilité et un droit à l'immobilité. Une grande partie des mobilités sont en réalité le produit de contraintes sociales, contraintes que les mieux dotés en ressources matérielles peuvent déléguer ou contourner. Promouvoir la mobilité spatiale ne doit pas faire oublier la promotion sociale.

Répondre aux besoins de mobilité qui ne cessent d'augmenter va entraîner des investissements et des coûts de fonctionnement toujours plus importants. Les débats ne doivent pas se focaliser uniquement, comme c'est le cas actuellement, sur le montant des coûts et la répartition de leur financement entre usagers et contribuables. Il est urgent et nécessaire d'ouvrir un débat sur la place et la finalité de la mobilité dans notre société.

# Régiments suisses et Blackwater, même combat?

Bons et mauvais mercenaires

Jacques Guyaz - 04 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30055>

Un [nouvel ouvrage](#) consacré au 500e anniversaire de la signature de la Paix perpétuelle entre la France et la Suisse porte aux nues, une fois de plus, le service étranger, autrement dit le mercenariat des Suisses au profit des armées étrangères.

Pendant quelque 300 ans, du 15e au 18e siècle, environ 10% de la jeunesse helvétique entre 15 et 25 ans, un chiffre

considérable, plus de 2 millions de personnes en tout, ont arpenté les champs de bataille européens.

Bien sûr il s'agissait de régiments complets, d'accords entre Etats et non de jeunes gens partant à l'aventure. Mais ces activités étaient-elles tellement différentes de celles de [Blackwater](#) en Irak et des autres [entreprises militaires privées](#) que l'on retrouve aujourd'hui dans de nombreux

conflits à travers le monde? Elles aussi sont sous contrat avec des Etats, comme l'étaient les régiments helvétiques. Il serait temps de cesser de mythifier ce service étranger et d'en écrire une histoire moins naïve.

——  
Gérard Miège, Alain-Jacques Tornare, *Suisse et France, cinq cents ans de Paix perpétuelle*, Editions Cabédita, 2016, 152 pages

## Changer la vie

Annik Mahaim, *Radieuse matinée*, Vevey, Editions de l'Aire, 2016

Catherine Dubuis - 06 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30071>

Annik Mahaim revisite les années 70 et ses engagements militants: légère nostalgie et interrogations pertinentes. Mais la colère est toujours là.

Le projet de ce [livre](#) est fermement dessiné dans l'un des chapitres de réflexion qui, au nombre de cinq, ponctuent le récit, intitulés «L'écrire [1, 2, 3, 4, 5]» et qui reflètent les opinions et les sentiments du «je» actuel de l'auteure. C'est ainsi qu'A. Mahaim résout avec élégance le problème récurrent du «double registre», qui se pose dès que l'on s'avise, avec quelque recul, de relater du

vécu: qui parle ici? le «je» d'alors, «héros» de l'histoire, ou le «je» de maintenant, auteur du récit, bénéficiant du point de vue surplombant offert par le temps?

Je reviens au projet tel qu'il est dessiné par l'auteure: «Restituer la saveur de ces années-là. Juste raconter ce qui m'a, nous a mis en mouvement, si fort, si intensément au cours de cette brève décennie, au point, en ce qui me concerne, d'avoir passé le plus clair de mon temps, entre dix-neuf et vingt-cinq ans, à militer dans l'extrême-gauche trotskyste

*[Ligue marxiste révolutionnaire, LMR] et le mouvement de libération des femmes [MLF]. [...] Juste retrouver comment je voulais Changer le monde, changer la vie.» («L'écrire, 1», p. 29). On reconnaît là une des fonctions de l'écriture: faire revivre le passé avec toutes ses couleurs, ses sons, ses odeurs, échapper, l'espace d'une page ou deux, au présent.*

Issue du milieu de la bourgeoisie lausannoise, fille et petite-fille de médecin, Annik Mahaim découvre la solidarité du groupe en intégrant la LMR

et, par là même, les privilèges échus à sa classe sociale et les injustices qu'ils entraînent. Mais c'est en s'approchant du mouvement féministe de ces années-là qu'elle trouve vraiment sa place et peut tenter de répondre à la question fondamentale: «*Comment est-ce que je me sens dans ce monde qui m'est offert, comme un cadeau? Et pourquoi ce cadeau s'est-il révélé parfois empoisonné?*»

Dédié de manière émouvante au souvenir d'une amie décédée, proche de toutes ses luttes, ce récit répond en partie à la question, grâce à l'engagement politique de son auteure au cours de cette décennie des *seventies* qu'elle

entreprend d'explorer, d'un regard rétrospectif, chaleureux et lucide. Elle reconnaît les erreurs commises, et les échecs flagrants. Mais elle exalte surtout l'action collective: «*Je me sentais juste dans mon époque, juste dans sa mémoire. Je vibraï avec. J'étais avec. [...] Un ressenti difficile à expliquer à qui n'a pas vécu cette exaltation, cette effervescence collective qui soulève, la conviction d'être au cœur battant du monde, oui, la confiance qu'ensemble on peut réussir, la croyance qu'on peut se transformer et transformer la société humaine. L'impression d'être là, au bon moment de l'Histoire. C'est une émotion d'un genre particulier:*

*une émotion politique.*» («*L'écriture, 5*», p.175). On serait tenté de dire: un bonheur politique.

La colère enfin, ou si l'on veut reprendre un terme rendu célèbre, [l'indignation](#), racine de tout engagement militant, Annik Mahaim n'a jamais cessé de les ressentir. L'autre soir, lors d'une rencontre avec ses lecteurs, entendant la comédienne Claudine Berthet lire son chapitre consacré à l'assassinat de Salvador Allende, elle avouait en être encore frémissante de colère. Si le temps du militantisme est révolu pour elle, elle ne cessera jamais de s'indigner devant les vilenies de l'Histoire, passées, présentes et hélas à venir.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **La LPP vache à lait**

<http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/institutions/caisses-de-pensions/>

<http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00092/02275/index.html?...>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/die-rentenschmelze/story/25723260>

[http://sev-online.ch/site/assets/files/207296/contact\\_sev-2015-18.pdf](http://sev-online.ch/site/assets/files/207296/contact_sev-2015-18.pdf)

### **La mobilité ne se limite pas à se déplacer dans l'espace**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11/22/publ.html?publicationID=7140>

<http://www.bicweb.vd.ch/communiqu.aspx?pObjectID=586365>

<http://www.are.admin.ch/verkehr/05345/05367/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27998>

<http://www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=46429>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23817>

<http://www.ppur.org/produit/232/9782889141135/Les%20paradoxes%20de%20la%20mobilite%20>

<https://www.infolio.ch/livre/acces-et-mobilite.htm>

### **Régiments suisses et Blackwater, même combat?**

[http://cabedita.ch/product.php?id\\_product=778](http://cabedita.ch/product.php?id_product=778)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Academi>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9\\_militaire\\_priv%C3%A9e](https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_militaire_priv%C3%A9e)

### **Changer la vie**

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1899>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Indignez-vous\\_!](https://fr.wikipedia.org/wiki/Indignez-vous_!)